



Départ du conjoint qui garde les clés

Par **Blutche**, le **06/03/2014** à **16:56**

Bonjour,

mon conjoint a quitté la maison et donner son congé au propriétaire (nous avons un bail aux 2 noms avec une clause de solidarité), cependant il refuse de me rendre le double des clés?

Quels sont les recours possibles?

Par **moisse**, le **06/03/2014** à **17:40**

Bonsoir,

Changer la ou les serrures.

La restitution d'un trousseau ne signifie pas qu'il ne puisse exister d'autres jeux de clefs.

Par **alterego**, le **06/03/2014** à **19:55**

Bonjour,

Si il donné congé au propriétaire **il est toujours votre conjoint** aussi, à ce titre, rien ne l'oblige à se désaisir du jeu de clés qu'il aura conservé.

Changez la serrure.

Cordialement

Par **Lag0**, le **06/03/2014** à **20:20**

Bonjour,

Je soupçonne qu'il n'est pas question ici de vrais conjoints (couple marié), sinon le bail n'aurait pas d'intérêt à faire figurer une clause de solidarité qui va de soit pour de vrais conjoints...

Par **alterego**, le **06/03/2014** à **20:46**

Bonjour,

C'est aussi bien mon avis Lag0.

En fait c'est l'emploi du mot conjoint qui m'insupporte. Humeur du jour.

Cordialement

Par **Lag0**, le **07/03/2014** à **07:08**

[citation]En fait c'est l'emploi du mot conjoint qui m'insupporte. Humeur du jour. [/citation]

Nous sommes deux !

Je ne manque pas non plus de corriger quand je vois utiliser "conjoint" à la place de "concubin" ou "partenaire".

Par **Blutche**, le **07/03/2014** à **09:43**

effectivement, il aurait fallu utilisé le mot concubin,

du coup, je dois lui envoyer un recommandé pour lui réclamer les clés?

Par **alterego**, le **07/03/2014** à **12:51**

Bonjour,

A quoi vous servirait son jeu de clés quand, à votre insu, il peut avoir fait ou faire un double.

Changer la ou les serrures.

Cordialement

Par **Lag0**, le **07/03/2014** à **18:42**

[citation]A quoi vous servirait son jeu de clés quand, à votre insu, il peut avoir fait ou faire un double. [/citation]

Déjà à pouvoir les rendre lors de son départ.

En effet, le locataire qui part doit rendre le même nombre de clés qu'il a reçu à son arrivée.

S'il en manque, il paie...

Par **alterego**, le **07/03/2014** à **19:16**

Tout à fait Lag0.

En changeant la serrure, oublions que Blutche ne risque plus d'être exposée au risque de voir le concubin rentrer dans l'appartement, le propriétaire ne sera pas lésé.

Il recevra autant de clés, sinon plus s'il y a un troisième jeu, qu'il en a remis aux deux preneurs.

Cordialement